

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 46

N°144

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN	Monsieur Pierre SACK
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Convention de mandat entre la ville d'Aubervilliers et la Société publique locale Plaine Commune Développement pour la réhabilitation de la crèche le Mault. Autorisation donnée à la Société Plaine Commune Développement de signer le marché de maîtrise d'œuvre lié à cette opération.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L2511-3 ;

Vu le guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017 ;

Vu la délibération n°159 en date du 26 septembre 2019 approuvant la convention de mandat entre la collectivité et la Société publique locale Plaine Commune Développement pour la restructuration de la crèche le Mault ;

Vu la convention de mandat ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 29 juillet 2020 approuvant le choix du maître d'œuvre pour cette opération ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la ville a donné mandat à la Société publique locale Plaine Commune Développement pour réaliser au nom et pour le compte de la collectivité, et sous son contrôle, les travaux et prestations nécessaires à l'opération de réhabilitation de la crèche le Mault ;

Considérant que la Société publique locale Plaine Commune Développement doit procéder à la publication de l'ensemble des marchés nécessaires au lancement des travaux ;

Considérant la publication du marché de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que pour le marché de maîtrise d'œuvre lié à cette opération, l'analyse opérée par la Société publique locale Plaine Commune Développement est finalisée;

Considérant que cette analyse a été présentée pour avis à la Commission d'appel d'offres de la collectivité ;

Considérant que la convention de mandat prévoit que le mandataire procédera à la mise au point des marchés, à leur établissement et à leur signature après accord exprès du mandant ;

Considérant que par conséquent la notification du marché par la Société publique locale Plaine Commune Développement requiert l'autorisation préalable de la collectivité ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE la notification du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la crèche le Mault.

AUTORISE la Société publique locale Plaine Commune Développement à signer avec l'attributaire le marché de maîtrise d'œuvre inhérent à cette opération.

Le Maire,

Karine FRANCKET



Reçu en Préfecture le : 23/10/20

Affiché/publié le : 23/10/20

Notifié le :

Certifié exécutoire le : 23/10/20

